

Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Mai 2026



CPF - le reste à charge augmente : les droits des salarié·es régressent !

Depuis le 2 avril, le [Décret n° 2026-234](#) du 30 mars 2026 fixe la participation financière obligatoire plus lourde pour les salariés qui financent une formation via leur compte personnel de formation (CPF). Son montant est rehaussé de **100 à 150 euros**. La loi de finances pour 2023 a instauré une **participation financière obligatoire** à la charge des salarié·es. Certain·es restent toutefois exonéré·es : les demandeurs d'emploi et les salarié·es bénéficiant d'un abondement de l'employeur.

Augmentation du point EPNL à compter du 1^{er} septembre 2026 : Le compte n'y est pas !

Après l'échec des NAO de la branche EPNL, le collège employeur a décidé, unilatéralement :

- l'augmentation de la valeur du point de **0,5%**, soit le point EPNL à 20,13€.
- une bonification exceptionnelle de 8 points (au prorata du temps de travail) pour les salarié·es totalisant 1085 points.
- une bonification exceptionnelle de 4 points (au prorata du temps de travail) pour les salarié·es dont le nombre total de points est égal à 1091.

Ainsi, pour la deuxième année consécutive, l'augmentation est **ridicule** et bien en-deçà de l'inflation annuelle qui est évaluée à 2,2% par l'INSEE quand la revalorisation du SMIC de 1,18% en janvier 2026 puis de 2,41% au 1^{er} juin.

Âge de départ pour carrière longue : Pas de dégel pour la réforme des retraites !

Le [décret du 7 mai 2026](#) modifie l'âge de départ à la **retraite anticipée pour carrière longue** pour les assuré·es qui relèvent du régime général et des régimes de la fonction publique.

Si vous avez commencé à travailler avant 20 ans, et que vous avez cotisé 5 trimestres avant la fin de l'année civile de vos 20 ans (ou 4 si vous êtes né·e au cours du dernier trimestre), l'âge à partir duquel vous pouvez prendre votre retraite anticipée pour carrière longue est :

- né·e en 1964 à 60 ans et 6 mois avec 170 trimestres cotisés ;
- né·e en 1965 à 60 ans et 9 ou 8 mois avec 170 ou 171 trimestres cotisés ;
- né·e en 1966 à 60 ans et 9 mois avec 172 trimestres cotisés.

Cette [modification](#) s'appliquera à celles et ceux qui prendront leur retraite à partir du 1^{er} septembre 2026.

Groupe de travail – 17 juin : mouvement des personnels du 2^d degré

CCMA - 19 juin : avancement : hors classe, classe exceptionnelle et chaire supérieure

CCMA - 25 juin : mouvement des personnels du 2^d degré

Le Sundep-Solidaires Paris : clairement de votre côté !

PAIE - Attestation France Travail : contactez-nous pour le suivi de votre dossier.



Nous contacter

01 83 94 67 85 ou 06 43 49 96 40

sundep.paris@gmail.com

Nous rejoindre

en téléchargeant

le [bulletin d'adhésion](#)



SUNDEP-Solidaires Paris – Bourse du Travail -Annexe Varlin- 85 rue Charlot 75003 PARIS

Permanence tous les vendredis à partir de 15 heures – Bureau 316

site web national : <https://www.sundep.org> - site académique : <https://www.sundep.paris.org>

siège social : 31 rue de la grange aux belles 75010 PARIS